

millions de pieces de huit : elle consiste en 500. quintaux de plaques de cuivre, tant pour le compte du Roi, que pour celui des particuliers ; 177022. pieces de huit qui sont enregistrées : 581. marcs d'argent travaillé ; 732. cerons de cochenille : 43. cerons dito *Silvestre* : 1030. cerons d'Indigo : 460. atobes & 23. livres de Baume du Perou : 13. cerons d'Achiote : 139. cerons de Jalap : 24. cerons de Cacao : 20. cerons de Sevadille : 75. cerons de Salsapareille : 25. caisses de Baume ; 2838. paquets de Banille : 1492. Peaux : 1170. atobes de Tabac : 1767. balots de Tabac en poudre : 11. caisses de Chocolat : six caisses de Bucaros : 14. caisses de Rocou : 60. douzaines de Nacres de Perles, & 695. Peaux aprêtées. Tous ces effets seront, à ce que l'on assure, distribués incessamment aux Propriétaires, aussi-bien que 2000. fanegas de Cacao qu'un autre Bâtiment revenu depuis des Carraques avoit sur son bord. Au rapport du Maître du premier de ces Navires, il y avoit beaucoup d'argent à Vera-Cruz lorsqu'il en partit ; il fut d'autant plutôt expédié, qu'on y attendoit les Vaisseaux d'Assoques, qu'on espere devoir être de retour dans ce Port de *Cadix* dans le mois de Septembre prochain. Les Gallions commandés en Chef par Mr. de Pintado Lieutenant-General, y sont aussi attendus vers la fin de Mai, ce General ayant donné avis à la Cour qu'il comptoit de faire incessamment voile avec eux de Saint Domingue.

IX. Voici quelques Articles d'un nouveau Reglement au sujet du Commerce des Indes, que l'on prétend avoir été fait par le Consulat de Seville. Ils paroissent à *Cadix* depuis quelques jours.

„ 1. Les Flotilles qui iront désormais à *Vera-Cruz*
 „ ne pourront y rester que huit mois. 2. Il ne sera
 „ pas libre d'y transporter des Eaux-de-vie de Cata-
 logne.